

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL – Mercredi 18 janvier 2023

Précédente réunion le 23/12/2022

Convocation du 12/01/2023

- **Secrétaire de séance** : Mr CAUSSINUS Serge.
- **Absents** : Mme Céline BEY, M. Bernard GUILLES, M. Patrice ESCRIEUT
- **Pouvoirs** : Mme Céline BEY à Mme Pascale RICHER
M. Bernard GUILLES à M. Jean Louis CARRIERE
M. Patrice ESCRIEUT à M. Patrick ROUX

➤ **Points à l'ordre du jour** :

1. DM n°8 pour 2022 - Régularisation achat d'arbres pour l'école en investissement :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération DB 2022-05-03 du 18/05/2022 approuvant l'achat et la plantation d'arbres à l'école par Mr Patrick CALVET, paysagiste à RENNEVILLE 31290 selon le devis n°19 du 05/05/2022 pour 2580€ TTC. La plantation d'arbres, même en cas de renouvellement d'arbres existant, doit être inscrite en investissement.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
2121 -265 - Achat d'arbres école	2600.00€		
2184 - 250 - Placards mairie	-1800.00€		
2313 - 241 - Isolation combles	-800.00€		
	0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la DM n°8.

Délibération n° 2023-01-01

2. Nouvelle convention de mise à disposition de service de portage de repas à domicile :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention existant pour le portage de repas entre le CCAS de Villefranche et la commune de VALLEGUE. A l'occasion du renouvellement du marché public effectué au 01/09/2022, le conseil d'administration du CCAS de Villefranche de Lauragais du 21/12/2022 a approuvé une nouvelle convention. La nouvelle convention comporte deux changements :

- Les repas commandés et annulés dans l'urgence,
- Les factures impayées des bénéficiaires, après une première relance,

Feront l'objet d'une facturation aux communes adhérentes.

Pour rappel, le coût unitaire des repas est de 7,50€ (midi) et 7€ (soir).

A ce jour, deux habitants de Vallègue sont bénéficiaires du service de portage de repas à domicile.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention.

Délibération n° 2023-01-02

3. Points divers - informations :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les informations suivantes :

- Arrêt du service TAD (transport à la demande) au 30/01/2023 entre la commune et le marché de Villefranche les vendredis matin. Une seule personne utilisait ce service, elle n'habite plus à Vallègue mais Villefranche.
- Réunion PAV et PDR du 16/01/2023 : nous dépassons le nombre de PAV et PDR prévus.
- Réunion voirie - Pool routier du 17/01/2023 : Pot commun de 20% possible si unanimité des communes à cette mise en commun ce qui est illusoire. Mr le président de TDL doit rencontrer Mr le président du CD31 à ce sujet.
- Pool routier 2022/2025 : accord de principe acceptant la majoration de 5% de notre pool routier qui passe de 19973€ à 20972€ HT. Le supplément de pool bénéficiera de la subvention du CD31 mais sera retenu dans les AC voirie contrairement aux 4 dernières années où nos versements volontaires via les AC Voirie ne bénéficiaient pas de la subvention.
- Coup de vent du 09/01/2023 : le radar pédagogique côté Lux a été arraché et est tombé au sol (coque cassée, fils arrachés du panneau PV). Déclaration de sinistre envoyée à l'assurance.
- Demande d'éclairage public (2 nouveaux points lumineux)-
- Prochain conseil d'école : jeudi 16/02 - 18h00 à Vallègue.
- A prévoir : Cérémonie des vœux pour 2024 et accueil nouveaux habitants en 2023. Thèmes à proposer à notre prochaine stagiaire.